

Approbation du dispositif d'évaluation des
formations et des enseignements par les étudiants
(EFEE) mis en place pour la période 2021-2026

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 janvier 2022

Délibération 2022/01/CFVU – 8

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) mis en place pour la période 2021-2026.

Toulouse, le 18 janvier 2022



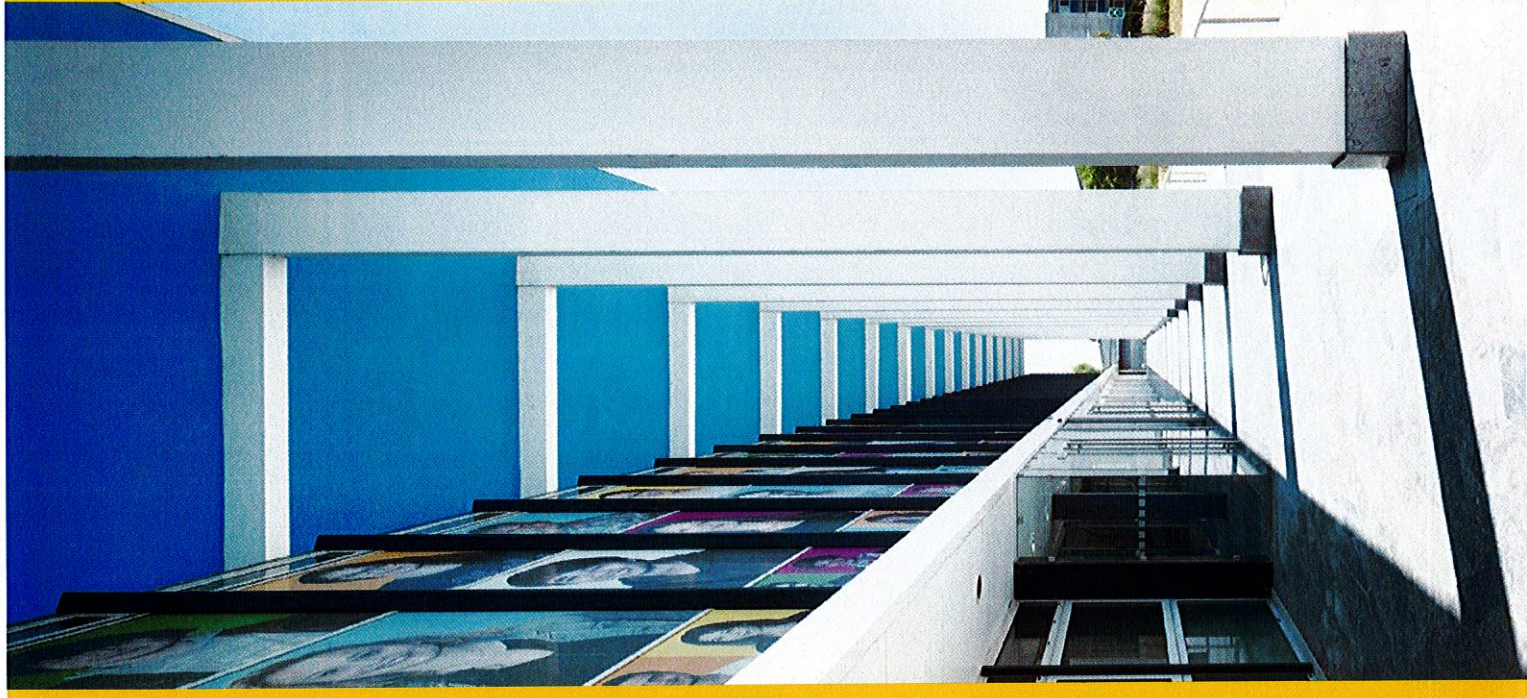
Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0



Evaluation des formations et des enseignements

2022



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Université Fédérale

Toulouse-Midi-Pyrénées

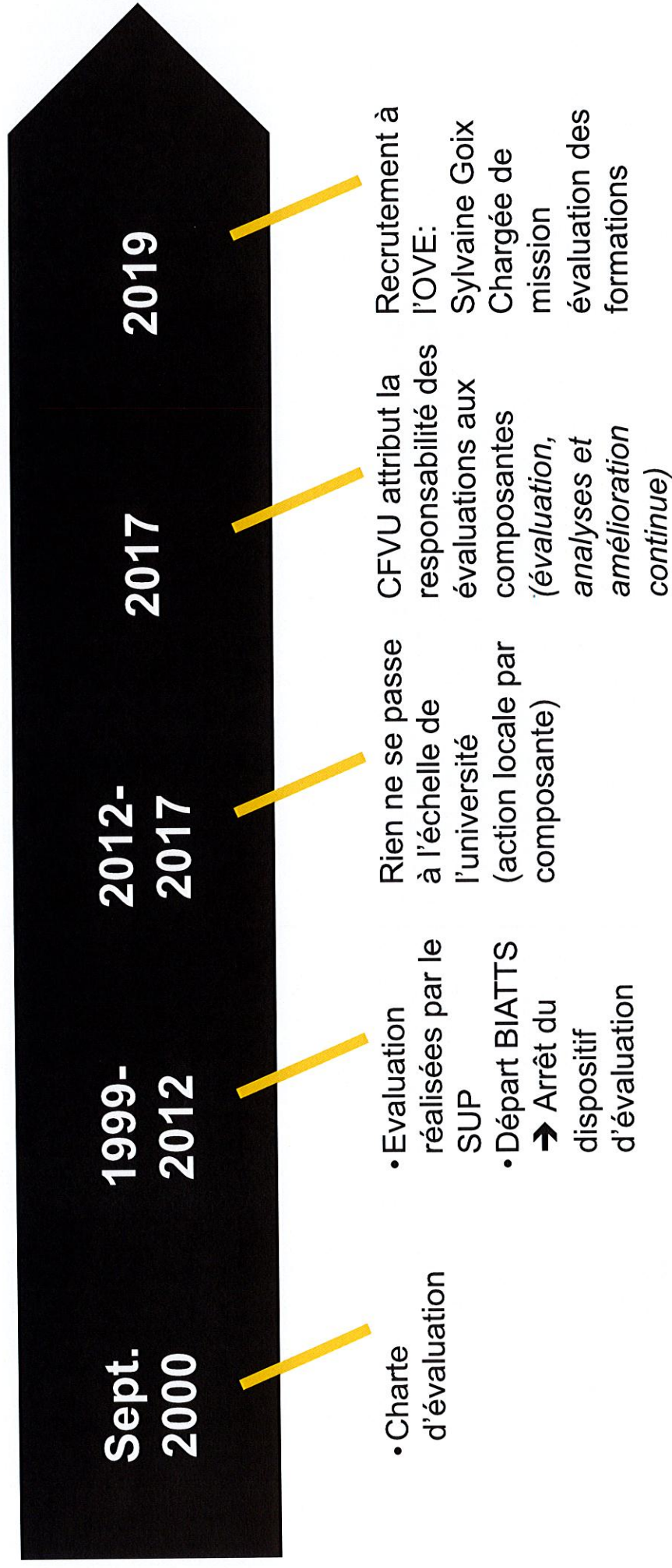
Rappel: Journal Officiel 2014

- **Art. 5.** – Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement [...].
- Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants [...].
- Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socio professionnel. [...] et peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.
- Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique [...].

Pour quoi faire ?

- L'objectif est d'être attentif aux besoins exprimés par les étudiants et d'apporter des améliorations à l'organisation quotidienne de leurs études à l'université:
 - à l'échelle de l'établissement
 - à l'échelle des composantes et des formations
- L'OVE se chargera
 - du déploiement de la campagne annuelle (cf. charte),
 - l'analyse des résultats de l'évaluation de la formation
 - la restitution à la CFVU et aux composantes concernées
 - la mise à disposition de résultats de synthèse aux composantes, aux équipes de formation et aux étudiants
- En appui ...
 - Des formations dédiées à l'amélioration des pratiques pédagogiques
 - Un accompagnement à l'innovation pédagogique

Etat des lieux à l'UPS Toulouse III



Plan d'action EFEE 2021 - 2026

2020

2021-22

A partir de 2022

Chargé de mission
« Évaluation des
formations et des
enseignements »

- Année test
- Charte de l'EFEE
- Questionnaire formation
- Modèle questionnaire enseignement

- Ajustement et systématisation du questionnaire formation
- Accompagnement des conseils de perfectionnement au sein des composantes / des départements

Plan d'action EFEE 2021 - 2026

- 2020-21 : Année test pour mise en place d'un dispositif EFEE hybride
- 2021-2026: Autonomisation du dispositif d'EFEE

Evaluation formation

Evaluer de manière macroscopique l'organisation pédagogique et les conditions d'études de l'étudiant.

Coordonnée par l'OVE et Chargé de mission

Questionnaire unique - LimeSurvey

1x / an ~Mars

Années paires: L1, L3, LPro

Années impaires: DUT/BUT, M1, M2

Evaluation des enseignements

Evaluation sur le contenu d'un enseignement proposé au sein d'une formation (ECUE, UE ou groupe d'UE).

Coordonnée par la composante et/ou, le resp. département, responsables UE...
Accompagnement par le chargé de mission

Modèle de questionnaire-type, disponible via Moodle

A la discrétion de la composante / enseignant.

Plan d'action EFEE 2021 - 2026

- 2020-21 : Année test pour mise en place d'un dispositif EFEE hybride
- 2021-2026: Autonomisation du dispositif d'EFEE

Evaluation formation

Traitement et diffusion des données par DVE / Chargé de mission

Rapport synthétique présenté chaque année à la CFVU et publié sur le site internet

Partage des résultats relatifs aux composantes et départements de formation

Evaluation des enseignements

Traitement des données par enseignant

Accompagnement du chargé de mission selon les besoins

Alimente les discussions pédagogiques des enseignants (notamment au sein du conseil de perfectionnement)

Diffusion (p.ex. à la composante, à l'OVE) sur demande

Plan d'action EFEE 2021 - 2026

- A venir:
 - Accompagnement par le chargé de mission EFEE pour *l'évaluation des enseignements*
 - Accompagnement par le chargé de mission EFEE pour la création des conseils de perfectionnement de composante / département





A retenir

L'EFEE permet de mieux cartographier les forces et les faiblesses de l'université, des composantes, des départements.

Elle doit être considérée comme un outil majeur dans la stratégie de pilotage des formations en cours et à venir.

Charte de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

Contexte

L'**évaluation des formations et des enseignements par les étudiants** (EFEE) est obligatoire (arrêté du 22 janvier 2014 et arrêté du 30 Juillet 2018) et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de l'offre de formation. L'université Paul Sabatier Toulouse III (UPS dans la suite du texte) souhaite, par cette charte, mettre en place une systématisation de l'EFEE et de la diffusion des résultats associés.

L'harmonisation des pratiques d'EFEE permet de produire des statistiques cohérentes à l'échelle de l'établissement, indispensable dans la démarche d'auto-évaluation de l'HCERES. Ces différents indicateurs statistiques permettent de quantifier l'attractivité des formations et, par leurs diffusions, contribuent au rayonnement de l'UPS. A l'échelle des composantes et des enseignements, l'EFEE permet d'accompagner la réflexion des équipes pédagogiques pour ajuster les processus d'enseignements aux objectifs du cours et aux démarches d'apprentissages des étudiants à partir d'indicateurs quantifiables. Au sein des conseils de perfectionnement, l'ensemble de ces dispositifs favorise le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre, *in fine*, d'en améliorer la qualité.

Dans ce contexte, des dispositifs d'évaluations des formations et d'évaluation des enseignements sont mis à disposition par l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) afin d'avoir une action coordonnée à l'échelle de l'UPS.

Évaluation des formations et des enseignements

Le dispositif proposé a un **caractère obligatoire** pour toutes les formations relevant du périmètre de l'évaluation afin de produire des résultats harmonisés à l'échelle de l'UPS. Il nécessite donc l'implication de tous les acteurs universitaires afin d'être pleinement efficace. Les enseignants sont informés en amont de la mise en place d'une évaluation concernant leur(s) enseignement(s). Les équipes pédagogiques sont informées en amont de la mise en place d'une évaluation de la formation. La distinction de l'évaluation des formations et l'évaluation des enseignements est présentée ci-dessous.

- **L'évaluation des formations** cherche à évaluer de manière macroscopique l'organisation pédagogique et les conditions d'études de l'étudiant. Cette évaluation permet d'apprécier les pratiques étudiantes, l'utilisation et le degré de satisfaction des outils et services mis à dispositions des étudiants. Cette évaluation sera coordonnée par l'OVE et comporte des questions communes à l'ensemble des formations universitaires, individualisées en fonction des années évaluées.
- **L'évaluation des enseignements** est une évaluation portant sur le contenu d'un enseignement proposé au sein d'une formation. Cette évaluation permet, aux enseignants responsables des enseignements évalués, d'avoir un retour étudiant sur les

contenus proposés afin d'identifier et de résoudre les difficultés rencontrées. Un ensemble de questions fermées, préalablement validé par la CFVU et les composantes, sera mis en ligne sur la plateforme pédagogique *Moodle* afin que les composantes et/ou les enseignants responsables des enseignements puissent définir le questionnaire le plus approprié pour l'enseignement proposé. Cette évaluation décentralisée permet un retour plus rapide sur les pratiques pédagogiques spécifiques des enseignants intervenants ; pouvant être discuté dans le cadre des conseils de perfectionnement, afin d'améliorer la qualité des enseignements concernés.

Méthode de diffusion et calendrier des évaluations

L'évaluation des formations est réalisée par l'OVE auprès des étudiants inscrits à l'UPS. L'évaluation porte sur l'accueil à l'université, l'organisation de la formation, l'environnement aux études, l'utilisation des services universitaires et du CROUS. La campagne d'information et de diffusion est réalisée par mail, et diffusée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'UPS, elle peut être relayée par les équipes pédagogiques pour une participation maximale afin d'avoir une représentativité optimale des résultats récoltés. Les étudiants reçoivent un identificateur personnel via leur mail universitaire afin de pouvoir répondre individuellement à un questionnaire en ligne qui sera proposé sur *LimeSurvey*.

La campagne d'évaluation est menée chaque année au cours du second semestre à partir du mois de mars et dure 2 mois.

- Les étudiants de cursus Licence (L1, L3, Licence Professionnelle) sont évalués les *années paires*.
 - Les étudiants de DUT, BUT et de cursus Master (M1, M2) sont évalués les *années impaires*.
- **L'évaluation des enseignements** est réalisée auprès des étudiants inscrits à l'Unité d'Enseignement à la discrétion de l'enseignant (des enseignants) responsable(s). Le questionnaire regroupe un ensemble de questions sélectionnées par l'enseignant (les enseignants) responsable(s). La campagne d'information est réalisée à l'oral et sur la plateforme pédagogique numérique auprès des étudiants concernés. Une aide à la mise en place du questionnaire pourra être apportée selon les besoins. Les étudiants répondront de manière anonyme au questionnaire en ligne qui sera proposé sur la plateforme pédagogique numérique *Moodle*.

Méthode de traitement et de diffusion des résultats

- **L'évaluation des formations** fait l'objet d'un rapport présenté annuellement à la CFVU. Le traitement des réponses est réalisé par l'OVE ainsi que par la personne chargée de mission « *Évaluation des formations et des enseignements* » de l'UPS. Les outils informatiques sont utilisés afin de réaliser une synthèse rapide et efficace des données renseignées à différents niveaux de détails en fonctions des objectifs recherchés. Le rapport est librement publiable et diffusable sur le site internet de l'université. Sur demande des composantes d'enseignement, les données récoltées pourront être partagées une fois complètement anonymes.

- **L'évaluation des enseignements** a pour objectif de produire des indicateurs statistiques spécifiques. L'utilisation de questions fermées permet l'anonymat des personnes (étudiants, enseignants). Les données pourront être utilisées par :
 - L'enseignant (ou le groupe d'enseignants) intervenant au sein d'une UE afin qu'il prenne connaissance de l'intégralité des résultats concernant cette UE. Les résultats permettent d'avoir le point de vue étudiant sur les enseignements et activités pédagogiques proposés au sein de cette UE afin de présenter certaines adaptations si cela s'avère nécessaire. L'enseignant (le groupe d'enseignant) a le choix de diffuser les données auprès du département et/ou des différentes instances universitaires, notamment l'OVE et la personne chargée de mission « *Évaluation des formations et des enseignements* » de l'UPS.
 - Les responsables d'année et/ou du département et de la composante d'enseignement, sur accord de l'enseignant (ou du groupe d'enseignants) intervenant au sein de l'UE. Les résultats pourront être diffusés de manière synthétique. Cette synthèse permet de garantir, si besoin, l'anonymat des enseignants. Ces résultats font l'objet de « *présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique [...]*. » (arrêté du 22 janvier 2014) par le responsable du département.
 - L'OVE, sur accord de l'enseignant (ou du groupe d'enseignants) intervenant au sein de l'UE, afin de piloter et d'organiser la formation à l'échelle de l'université. Les résultats pourront être diffusés de manière synthétique

L'ensemble de ces données seront utilisées de manière synthétique dans la démarche d'auto-évaluation de l'HCERES.